Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261029-D202609120-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	14
Absents	5
Exclus	0
Votants	17

Date de la convocation : 21/10/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/09/120

Séance du 28 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle, GUERIN Françoise, JAMIN Lydie et messieurs LEFEUVRE Alain, ROLLAND Aurélien, MOINERAIS Marc, DANION Stéphane, HAUPAS Patrick, LANNUZEL Pierre-Yves, GUERIN Didier conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur DESSA Julien et mesdames FILATRE Renée, PETIT Emmanuelle.

Était absent : Madame ROUAULT Aurélie et monsieur PERRIN Evan.

Ayant donné pouvoir : Madame FILATRE Renée à madame GUERIN Françoise, monsieur DESSA Julien à madame DESMARS Claire et madame PETIT Emmanuelle à madame GERNIGON Christèle.

DELIBERATION 2026/09/120 : TOURISME - APPROBATION DU TRACE "MON TRO BREIZH" SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL AINSI QUE LA DEMANDE D'INSCRIPTION AU PDIPR DE L'ITINERAIRE.

Rapporteur : Patrick HAUPAS

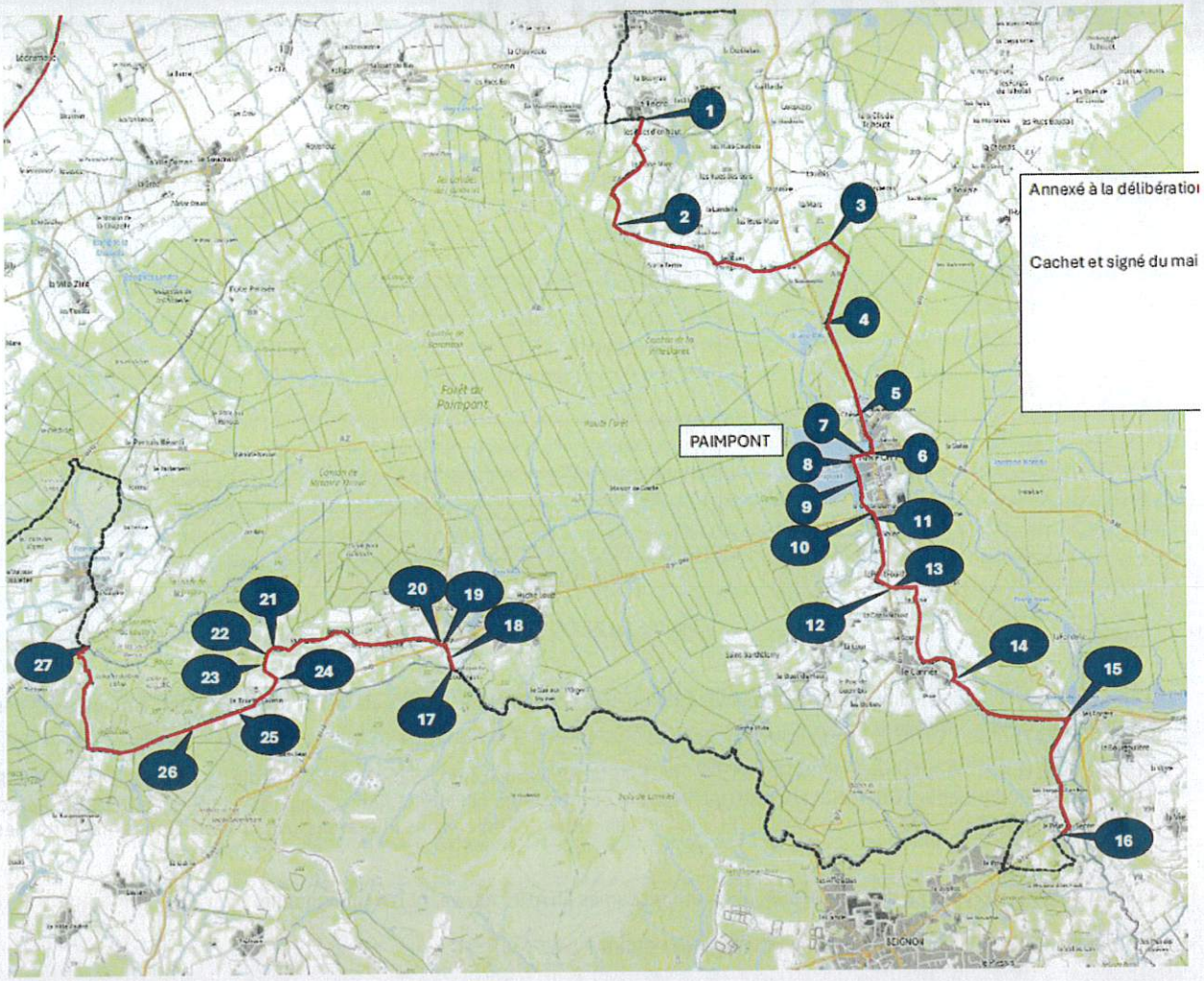
CONTEXTE : l'itinéraire du circuit porté par l'association « mon tro breizh » il convient d'approuver le circuit pour permettre son inscription au PDIPR.

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 361-1 du Code de l'environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée ;

Vu la proposition d'inscription de l'itinéraire au PDIPR par le Conseil Départemental ;
Vu la cartographie de l'itinéraire ;

Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20261029-D202609120-DE



Annexé à la délibératio

Cachet et signé du mai

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARTICLE 1 :

APPROUVE le tracé de l'itinéraire de Mon Tro Breizh tel qu'il figure sur le plan ci-joint;

ARTICLE 2 :

APPROUVE le passage public sur les chemins communaux et chemins ruraux identifiés sur le plan annexé ;

ARTICLE 3 :

ENGAGE la Commune à maintenir ou, à défaut, à rétablir la continuité de l'itinéraire ;

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

La Secrétaire de séance,
Lydie JAMIN

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE